

Déclaration liminaire de la CGT (voir fichier) :

Réponse du président : il justifie les fermetures des ateliers EIFI et ADO par l'évolution du métier informatique (Sans commentaires...), il est bien évidemment en désaccord avec notre vue sur la gestion de la fermeture de l'ADO et nous sert du « autant que faire se peut » en série. Il balaie d'un revers de main les propositions alternatives qui auraient le double avantage de préserver les ateliers et de réduire les coûts de transport. Son choix est le choix de la DG et il s'y tient. L'appellation « management Amazon » ne semble pas lui plaire, personne n'aime être ébloui par le reflet de la vérité à venir. Il se contente d'avouer à demi-mot : « on en est très loin », ce qu'on peut interpréter en « cela viendra un jour ».

Il profite pour rendre un rapide hommage au travail des CID pendant la période de confinement et rappelle que le message de respect des mesures sanitaires a été répété. Dont acte.

Ordre du jour :

1) Approbation du pv du CTL du 12-10-2020 :

Il manque toujours les réponses aux questions sur le budget formulées par Jean-François Charlier

2) Évolution applicative à l'ESI de Châlons : Quel chantier !

Les applications mainframe sont portées dans une plate-forme nouvelle par conversion automatique (Blu Age) . Ces conversions ont révélé plus que des limites, très fortement édulcorées par le responsable de l'ESI. Les cas de VFP et de CEP, PAY, CIC sont évoqués et le même schéma : conversion automatique, correction à la main par les équipes, nombreux bugs. Ainsi, l'application CEP est désormais exploitée par Rouen mais plante quasi-quotidiennement (« subit quelques ajustements » selon le responsable d'ESI). Châlons perd ainsi un grand nombre d'exploitations applicatives après une réécriture aléatoire où aucun retour d'expérience n'a été retenu. Les mêmes erreurs ont été répétées chaque fois, les formations étaient extrêmement condensées et les équipes n'ont pas le temps d'assimiler les acquis. De plus le prestataire fait payer très cher les corrections d'erreurs dont il est le plus souvent à l'origine.

La résorption de ce que le président nomme « la dette technique » risque de coûter cher. Et le pire est à venir quand Strasbourg s'attachera à convertir le mammoth REC/MEN.

Une « bonne nouvelle », l'appli MEDOC reste en COBOL, pour l'instant, ils n'y touchent pas (pas deux cyclones en même temps)

3) Éditique : Quel chantier aussi !

Donc, en septembre, on démonte Strasbourg et on transforme Reims. De gros travaux sont à prévoir pour accueillir les nouvelles machines en remplacement des anciennes. Ils devraient se dérouler au mois d'avril (réfection murs, sols, plafonds, luminaires, cloisons à enlever, pièges à sons à installer, espaces de travail)

A ce sujet, la CGT présente au président une motion faisant état d'une série de questionnements de la part des agents de l'EIFI de Reims

3Bis) Etude de la motion :

Q=question

R=réponse

Commentaires

Q : Y aura t il une souplesse concernant les horaires ?

R : c'est la fiche qui s'applique, pas de négociation sauf au cas par cas, l'ensemble des agents sont concernés sauf les chefs de service

Q : si une personne ne peut le faire, que lui conseillez-vous de faire ?

R : si des demandes très limitées en nombre et en volume, nous pourrions étudier sinon qu'ils fassent des demandes de mutation

On l'a compris, M Watré s'arc-boute sur la fiche comme les tables de la loi !

Q : est il possible pour les personnes détachées de l'ADO vers l'EIFI de réintégrer les services ADO ?

R : ils sont dans ce service, les besoins sont à l'EIFI, ce n'est pas du détachement, ce sont des agents qui ont répondu à un appel de candidature. Ils sont à l'EIFI, il n'y a pas de détachement, pas de réintégration possible dans le service ADO.

Les personnes de l'ADO à qui on a proposé de passer à l'EIFI sont désormais rattachés à l'EIFI mais cumuleront la prime TAI et la prime éditique de 3020 € brut annuels

Q : Peut on mettre un délai de 2 jours minimum pour inverser d'équipes

R : dans le nouveau système, on ne pourra pas changer d'équipe du jour au lendemain, car l'intervalle entre 20h et 6 h n'est pas suffisant sauf impératif personnel, à l'extrême marge.

les équipes se feront à la semaine, 1 semaine du matin, la suivante de l'après midi...

Cette question se pose dans les deux sens, car la hiérarchie avait tendance à changer les plannings un peu trop à sa guise avec un délai de prévenance élastique. Donc, ce que nous réclamons, c'est un véritable cadre pour éviter ce genre d'excès. M Watré ne veut pas trop rigidifier le système, sa rectitude est à géométrie variable quand il s'agit d'encadrer les encadrants.

Q : est il possible de ne nous imposer que 50 % de personnel et non 75 % pendant les congés ?

R : je pense que non, s'appliquera ce qui est fait à Meyzieu, il faut assurer une production, notamment sur des périodes chargées,

Cette question ne poserait aucun problème si les 8 centres étaient conservés, car pendant le covid, il y avait plusieurs centres qui ont permis de combler les manques de personnel pendant le confinement. On apprend de ses expériences, c'est la base de la méthode empirique, que la DG ne semble pas connaître. Elle fera subir aux agents son absence de réflexion et M Watré n'est pas là pour le démentir.

Q : est ce que les vacances scolaires vont être prises en compte pour le planning de charge

R : on a des sites dans les 3 zones, donc on peut « espérer » que ce sera pris en compte

Q : l'avez vous prévu ?

R : dur à comparer puisque actuellement Meyzieu et les 3 autres n'ont pas les mêmes plans de charge, ensuite ils se feront à 4, il faudra prendre en compte ce point

La réponse à cette question est des plus inquiétantes, quoique non surprenante. La direction veut bien casser un réseau d'éditique qui a démontré son efficacité, mais n'a pas prévu d'adaptation du plan de charge pendant les vacances scolaires ! Elle va « envisager » une réunion pour « prendre en compte ce point ». Quel sera l'amortisseur ?

Q : actuellement, les personnes fragilisées vont au contrôle qualité. Il y a de plus en plus de personnes fragilisées et les postes de contrôle qualité ne sont pas extensibles, qu'envisagez-vous ?

R : la mise en caissettes est faite de façon automatique, il faudra juste mettre les caissettes vides.

Un automate les charge sur la structure postale, il faudra ensuite bouger les structures à roulette, il faudra toujours amener les bobines auprès des machines, le chemin de papier demandera moins de manutention, on a des personnes en aménagements de poste actuellement, on pourra voir le calibrage exact du besoin en contrôle avec les nouvelles machines, il y a autant de contrôle qualité que de machines qui fonctionnent, on ne propose pas aux agents de se mettre en arrêt maladie, les gens qui sont en fragilité, le travail sera moins pénible demain qu'aujourd'hui.

Là encore, la direction répond à côté: On lui parle pénibilité et santé au travail, ils nous répondent caissettes, process, arrêts maladies...

Q: Quel est le montant des heures supplémentaires ?

R: C'est une formule qui s'applique en fonction du brut, il faut qu'on la recherche

« On va voir »

Q: Apetiz pour le midi et pour le soir

R: Il faut qu'on regarde la carte apetiz, sa réglementation

« On va voir »

Q: Quels sont les postes ouverts à l'ESI de Reims

R : Les agents de l'EIFI ont vocation à rester sur leur poste. Il y a 2 postes ouverts à Reims à l'éditique, nulle part ailleurs...

Le responsable d'ESI assure que parmi les agents, peu de gens sont mécontents, si les agents ne s'expriment pas, on ne peut pas trouver de solutions...

Mais, Monsieur Bouillaud, si tous les agents ont signé la motion, c'est que ce sont des demandes généralisées et qu'il existe une réelle inquiétude, voire un ressenti négatif vis-à-vis de ce qui les attend, et le silence de la direction n'est pas pour les rassurer.

Q: pensez vous avoir un second magasinier en équipe

R: oui, j'envisage d'avoir un second magasinier

Q: un contractuel ou une mutation ?

R: je ne peux pas savoir

Q: qu'en est il de la prime éditique pour les contractuels ?

R: la prime n'est pas destinée aux contractuels. Je re demanderais Ceux qui touchent la prime acf scannage, la perdront

Q: Le cadre A, sera t il éligible à la prime ?

R: oui

**En résumé, beaucoup de questions sans réponses ou des réponses évasives !
Décevant, très décevant !**

3ter) EIFI Strasbourg : C'est la Bérézina !

17 personnes font leur demandes de mutation, avec priorité dans le département d'origine ou voisin, avec leurs primes gardées pendant 6 ans. La nouvelle responsable d'ESI assure un accompagnement des agents dans leurs choix et leurs démarches de départ « volontaire ». Nous avons rappelé que l'accompagnement des agents de l'ADO de Strasbourg n'a pas été à la hauteur. Parmi eux, beaucoup ont très mal supporté le changement d'activité et s'en sont rendus malades. La responsable a bien pris en compte nos avertissements et va entretenir les agents sur le choc que peut provoquer un tel événement dans sa carrière. Nous comptons sur elle et sur le directeur pour mettre des actes derrière les paroles !

4) Volet emplois :

- Fermeture de l'AT ordonnateur à Metz
- Fermeture de l'AT trésoreries à Besançon
- Fermeture de l'EIFI Strasbourg

Voici le détail du plan local de suppression d'emplois programmée par la DISI Grand Est :

	Strasbourg (fermeture EIFI)	Metz	Besançon	Chalons	Reims
Suppression	-1B adm, -5C adm, -3C dactylo, -1C agent traitement, -7C techniques	-1C dactylo			
"Repyramidage" = Suppression B&C au profit de A	-4C PAU, -1C agent traitement		-2B PAU	-1B PAU, -1C dactylo	-1C adm, -3C PAU
Ajout	+1 IDIV		+1 IDIV, +14 A		+2C
Echanges "PANINI" inter-ESI	+1A	-1A	+1A		-1A

Ce point est normalement mis au vote, mais la direction ayant oublié de le faire, c'est par mail que nous avons dû formuler notre réponse, voici celle des élus CGT :

Au titre du PLF 2021, la DISI Grand-Est va supprimer 18 emplois au titre de la suppression des services EIFI de Strasbourg et de l'AT ordonnateurs de Metz. A ceci s'ajoute la suppression de 14 emplois de catégorie B et C au profit d'emplois de catégorie A, abondant ainsi un renversement de la pyramide des grades que nous rejetons. Enfin, les échanges de postes inter-ESI et les transformations sont des opérations qui pour nous sont des "petits arrangements entre amis" faits sur un coin de table en toute opacité et sans dialogue avec les OS.

En résumé, nous, à la CGT, ne sommes pas élus par les agents pour valider ces tours de passe-passe déterminant "quel emploi on supprime", "quel emploi on transforme", "qui échange quoi". De plus, nous demander de voter pour des opérations déjà faites en amont relève du mépris du dialogue social. Le CTL n'est plus considéré que comme une chambre d'enregistrement.

En conséquence, nous, élus CGT du CTL de la DISI Grand Est décidons de ne pas prendre part au vote.

La direction nous a transmis le TAGERFIP la veille du CTL et les tableaux d'évolutions d'emplois se sont arrêtés brusquement, M Watré promet de les remettre en ligne.

La question se pose sur les contractuels. Ceux-ci étant plus nombreux chaque année et occupant un poste à pourvoir, nous réclamons qu'il y ait une colonne précisant le nombre de contractuels dans le TAGERFIP. À ce jour, 9 contractuels sont présents à la DISI.

Questions diverses :

Q : Le restaurant administratif a été fermé pendant les 15 jours de fêtes. Les agents de l'ESI de Châlons peuvent-ils faire des frais de déplacement (avec attestation sur l'honneur ou justificatif) pendant cette période ?

R : pendant les congés des restaurants , on ne peut pas prendre en compte les frais de repas

RR(réponse à la réponse) : une direction dans la même zone géographique , notamment la Marne, a appliqué les frais de repas, donc il n'y a pas d'égalité de traitement

RRR(réponse à la réponse de la réponse) : je vais regarder

RRRR : Est ce que les agents de Strasbourg pourront aussi en bénéficier, pendant la fermeture de la cantine du fait de la diminution de la fréquentation pour cause de télétravail ? Car les agents qui avaient l'intention d'aller à cette cantine seront lésés sinon

« On obtient toujours quelque chose quand on demande gentiment »

Une demande de pieuvre pour le G2A de Reims (pour les audioconférences), Strasbourg passe en TOIP et doit acquérir de nouvelles pieuvres, Reims en obtiendra à ce moment-là

Une problématique est soulevée sur les casques audio acquis pour les visioconférences individuelles. La direction a acquis des casques sans micro, jugeant que le micro de la webcam ou du portable suffisait (!)

Q: peut on avoir une attestation pour l'ensemble des agents, permettant de sortir du travail en-dehors des horaires de couvre-feu.

R : la carte professionnelle suffit pour se déplacer pendant les heures de couvre feu, on incite les agents à finir avant 18h.

Ce CTL laisse un goût amer dans la bouche, celui que la direction reste droite dans ses bottes, rigide sur les fiches de la DG, souple sur ses propres décisions. Les réponses aux questions des agents et des OS ne sont pas satisfaisantes et ne présagent rien de bon sur la suite des événements. L'acteur Niels Arestrup a dit récemment que « Les Français étaient très gentils de suivre toutes les consignes qu'on leur impose ». Il faut interpréter sa phrase comme un avertissement, car à trop vouloir imposer sans justifier, on finit par rencontrer une opposition forte. Et ce n'est pas en « expliquant » aux agents que cela arrange les choses. Quand on explique à un mécontent, c'est qu'on estime qu'il n'a pas compris. C'est le rabaisser à un niveau intellectuel inférieur et cela ne fait qu'attiser sa révolte. C'est uniquement par un vrai dialogue, une implication des « faiseurs » que l'adhésion sera au rendez-vous, prenez-en note !

